

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/250 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LES CANNES - LES SALINES DE LA VILLE D'AJACCIO

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER Marie-Paule
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie- Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTES : Mmes

COLONNA Christine, MARTELLI Benoîte.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L.1411-4,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 09/010 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2009 portant approbation de la participation de la Collectivité Territoriale de Corse au programme de rénovation urbaine de la ville d'Ajaccio concernant les quartiers Cannes/Salines Convention ANRU 2008/2013,
- VU** la convention pluriannuelle du 16 mars 2009 du programme de rénovation urbaine de la ville d'Ajaccio,
- VU** le budget de l'exercice en cours de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du programme de rénovation urbaine des quartiers Les Cannes - Les Salines de la ville d'Ajaccio.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine des quartiers Les Cannes - Les Salines de la ville d'Ajaccio.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Signature du deuxième avenant à la convention pluriannuelle relative à la rénovation urbaine des quartiers Les Cannes - Les Salines à Ajaccio

Par délibération n° 09/010 AC du 29 janvier 2009, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle (durée initiale de cinq ans) relative à la rénovation urbaine des quartiers les Cannes-les Salines de la ville d'Ajaccio.

Cette convention, signée le 16 mars 2009 par plusieurs signataires, dont la commune, l'Etat, l'ANRU, la CTC, avait pour objectif de financer le projet communal articulé autour de cinq grands axes :

- l'amélioration des liaisons internes et inter-quartiers.
- le traitement des espaces extérieurs après clarification de leur statut et redéfinition de leur affectation.
- une intervention sur le bâti existant par réhabilitation d'ensembles immobiliers.
- des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la création de bassins de rétention.
- les équipements publics et commerciaux de proximité.

Le coût prévisionnel HT du programme est de 104 520 996 €.

La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 7 099 562 €, mais ne figure pas comme co-financeur de la totalité des opérations.

L'avenant n° 2, objet du présent rapport, précise, actualise, modifie et met en conformité différents règlements et opérations du programme.

Les points principaux à prendre en compte sont les suivants :

- un rapport intermédiaire d'évaluation est présenté.
- l'organisation de la conduite du projet est renforcée par le recrutement de trois personnes.
- une opération de résidentialisation est supprimée et son montant redéployé vers une autre.
- l'échéancier de réalisation du projet est complété et modifié.
- les actions de développement économique et social, la gestion urbaine de proximité, et les opérations connexes sont précisées.
- l'information et la communication sont actualisées avec le développement d'un site internet dédié et la modification de la charte graphique du programme.

Le plan de financement, et donc la participation financière de la CTC, reste inchangé. 5,5 M€ restent encore à engager à ce jour.

Les crédits destinés au financement des opérations relèveront comme prévu par la convention de base de lignes budgétaires préalablement identifiées (habitat-

logement, eau-assainissement, équipements collectifs communaux) qui seront mobilisées dès lors que les dossiers correspondants auront été déposés.

Aussi, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle relative à la rénovation urbaine des quartiers Les Cannes - Les Salines de la ville d'Ajaccio, annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.